

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 356

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 17

I. – À l’alinéa 40, substituer aux références :

« aux articles L. 352-1 à L. 352-6 »

les références :

« au chapitre II du titre V du livre III ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 71.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel